

Bonjour,

Ce projet n'appelle pas de remarques/observations particulières de notre part au titre de Natura 2000, à la condition que les éclairages/feux de chantier ne soient pas allumés la nuit. En effet, dans le cas contraire, cela pourrait impacter significativement de façon négatives les espèces de chiroptères (lucifuges) présentes sur l'entité du site Natura 2000 de la côte chalonnaise concernée (St Gilles).

Cordialement,

Hugo JEANNELLE

Chargé de mission espaces naturels et biodiversité

37, Bd Henri Dunant BP 94029 - 71040 MACON CEDEX 9

Tél : 03 85 21 86 41 - Mobile : 06 30 95 65 23

www.saone-et-loire.gouv.fr



**PRÉFET
DE SAÔNE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

Le 12/03/2026 à 14:54, robot-gunenv.csmdou (par centre serveur MDOU) a écrit :



Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique.

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale dont les données de référence sont précisées en partie 2, vous êtes invités, conformément à l'article D. 181-17-1 du code de l'environnement, à déposer une contribution. Vous devez transmettre la réponse au plus tard à la date d'échéance indiquée en partie 3. Les modalités de dépôt de la réponse y sont également précisées.

Partie 1 : administration en charge du dossier

Administration en charge du dossier : DDT 71 - SE - Unité Eau et Milieux Aquatiques

Agent : DURANEL Marie

Courriel de contact : marie.duranel@saone-et-loire.gouv.fr

Partie 2 : données de référence de l'AIOT et du dossier concerné

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

quai de l'industrie

71160 Digoïn

Le numéro de l'accusé réception du dossier déposé sur Service-public est : B-260123-091249-839-002

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 23/01/2026

Le numéro d'AIOT est : 0100306917

Partie 3 : pour le bon déroulement de la procédure, vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes

Cette correspondance appelle une réponse.

Cette réponse doit impérativement être déposée en cliquant sur ce [lien](#)

(Le document téléversé ne doit pas dépasser 20 Mo et doit être au format PDF ou ZIP)

Une échéance de réponse est fixée au : 26/04/2026

Partie 4 : documents téléchargeables

Veillez consulter les pièces jointes en cliquant sur ce [lien](#)

Bien cordialement,

Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez à : marie.duranel@saone-et-loire.gouv.fr